

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES (National)



Date de lancement : **lundi 19 décembre 2022**

1.OBJET

Le Ministère de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique lance un appel d'offres pour la réhabilitation des sanitaires dans les établissements scolaires.

Appel d'offres : N° 010/MENFC/REHABILITATION-SANITAIRES/2022

Phase : 2

Nom du projet : Programme Gabon Egalité/Mesure 2.4 : Hygiène et accueil/Réhabilitation des sanitaires dans les établissements scolaires

Source de financement : Etat gabonais.

2.ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots suivants :

Lot 5 (8 Sites) :

- Lycée J.B OBIANG ETOUGHE (Libreville);
- Lycée A. Gustave ANGUILE (Awoungou/Owendo);
- Lycée Montalier (Libreville);
- Lycée Marcellin NDONG BYE (Kango);
- Lycée P.NZE BIE (Cocobeach);
- C.E.S Olivier AMBAYE (Glass/Libreville);
- Ecole Publique d'Awoungou (Awoungou/Owendo);
- Ecole Publique de Malibé 1 (Akanda);

Lot 6 (4 Sites) :

- Lycée Rigobert LANDJI (Moanda);
- Lycée excellence (Franceville);
- Lycée Public Jean Arsène BOUNGUENDZA (Lastourville);
- C.E.S Lucien KOUNA (Bongoville);

Lot 7 (7 Sites) :

- Lycée Edouard MOSSOT (Moabi) ;
- Lycée Jean Baptiste MOANDAT(Mayumba) ;
- Lycée Léon MBOUMBA (Fougamou) ;
- Lycée Alexandre MADOUNGOU MBARY (Mimongo) ;
- Lycée R.GOUTEYRON (Gamba);
- Lycée Public François MEYE(Ndjolé);
- CES Leonard MBAMAKOUE(Makouké);

Lot 8 (5 Sites) :

- Lycée Daniel KOSSE (Booué) ;
- Lycée Mohammad MOUPA BEOTSA (Mekambo) ;
- Lycée Daniel Hubert N'NAH EKAMKAM(Ovan) ;
- Lycée Moïse NKOGE MVE (Mitzi) ;
- Lycée Simon OYONO ABA'A (Bitam).

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (2) lots, sauf cas favorable à l'extension décelé durant le processus d'évaluation des offres.

3.PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret

n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA par lots ou de cent mille (100 000) FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Direction Centrale des Affaires Financières (2ème étage)

**Avenue du Général PARENT
9 étages
BP : 006**

**Tél : 074 76 64 57 – 077 35 12 66
E-mail : senanega@yahoo.fr
nzengui_harding@yahoo.fr**

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le mercredi 18 janvier 2023 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le mercredi 18 janvier 2023 à 11 heures.**

Ministre de l'Education Nationale
chargé de la Formation Civique



Le Directeur Général des Marchés
Publics

